



VILLE DE MENNECY

RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2020

SOMMAIRE

LE CONTEXTE JURIDIQUE

↳ Page 3

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

- I. *L'environnement économique de la zone euro*
- II. *La croissance en France*
- III. *Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2020*

↳ Pages 3 à 6

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019

- I. *Le résultat de clôture de l'exercice 2019 et l'état des restes à réaliser*
- II. *L'affectation du résultat d'exécution 2019*
- III. *Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2019*
- IV. *L'état de la dette au 1er janvier 2020*

↳ Pages 7 à 9

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

↳ Pages 10 à 18

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2021/2022 DE LA COLLECTIVITE

↳ Pages 19 à 20

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, les exécutifs des Communes de 3500 habitants et plus doivent présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) en Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit donner lieu à un débat (DOB) lequel devrait être adopté par une délibération spécifique.

Cependant, au titre de l'exercice 2020 et conformément à l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et plus précisément son article 4-VIII, ce DOB peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit comporter la présentation de la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels envisagés.

En outre, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment préciser l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

De plus, depuis la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, chaque collectivité territoriale doit présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Conformément au décret 2016-841, ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours qui suivent la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Enfin, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le décret 2016-834 stipule que le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I. L'environnement économique de la zone euro

Après une reprise de la croissance de la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation du PIB de 0,4%, due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti aux deuxième et troisième trimestres (+0,2%) ainsi qu'au quatrième trimestre (+0,1%).

La croissance du PIB, en zone euro, a ralenti de 1,9% en 2018 et de 1,2% en 2019.

Concernant l'année 2020, la commission européenne a prédit une récession historique dans l'Union européenne, touchée de plein fouet par la pandémie de coronavirus et ses répercussions sur l'économie. La commission table sur une chute record du PIB de 7,7% en zone euro pour 2020, puis sur un rebond de 6,3% en 2021.

Le PIB de la zone euro a reculé de 3,8% au premier trimestre 2020, son repli le plus important depuis la création de la monnaie unique en 1999.

Ce recul s'explique par les mesures de confinement liées au Covid-19 qui ont commencé à être largement mises en place par les Etats membres au mois de mars.

II. La croissance en France

Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française a ralenti à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro a vu sa croissance passer de 1,9% à 1,1%.

En 2020, les deux premières semaines de confinement liées au covid-19, avec l'arrêt des activités « non essentielles » ont suffi à plonger la France dans la récession, avec une contraction historique du PIB de 5,8% au premier trimestre.

Les dépenses de consommation des ménages chutent de -6,1% et les exportations de -6,5%.

Le PIB de la France devrait reculer de 11% en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, entraînant un déficit public d'au moins 9,9% selon les prévisions publiées, début mai, par la commission européenne.

III. Les principales incidences de la loi de finances pour les communes en 2020

La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a été publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019.

Eu égard aux élections municipales de mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la loi de finances (LFI) 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF 2018-2022) votée en même temps que la LFI 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités atteindront 115,7 milliards d'euros en 2020, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2019.

Cette évolution tient principalement à la troisième vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes.

Les mesures impactant les dotations :

- Le niveau global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est quasiment stable (-0,4%) en 2020, soit 26,847 Milliards d'euros (article 73).
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est réduite de 2%.
- L'article 252 de la LFI institue une dotation de soutien aux communes de moins de 10 000 habitants, se situant sur une zone Natura 2000, soit dans un parc national, soit dans un parc naturel marin.

- Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2019 (articles 258 et 259), soit 1,8 milliard d'euros
 - La Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions d'euros
 - Le montant de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros
 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élève à 570 millions d'euros, idem qu'en 2019.

- La dotation particulière « élu local » est abondée de 28 millions d'euros afin de financer la revalorisation des indemnités versées aux élus prévue dans la loi « engagement et proximité » promulguée le 27 décembre 2019, notamment en matière de protection du Maire et des Elus.

La loi instaure l'obligation pour les communes de souscrire une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts résultant de cette obligation de protection à l'égard du Maire et des Elus.

L'article 260 de la LFI crée une dotation budgétaire pour compenser les frais liés à cette protection.

- *Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :*
 - *Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017.*
 - *Depuis le 1^{er} janvier 2016, les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont éligibles au FCTVA.*

L'article 80 de la LFI ajoute à cette liste les dépenses d'entretien des réseaux à partir de janvier 2020.
 - *L'automatisation de la gestion du FCTVA, instaurée par la LFI 2018, est à nouveau reportée. Il semblerait que les services de l'Etat soient prêts techniquement. Mais, les négociations avec les Représentants des collectivités ne sont pas encore finalisées afin d'assurer un coût neutre à cette réforme.*

Les dispositions concernant la fiscalité :

- *La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales :*
 - *L'article 16 de la LFI fait suite à l'annonce du Président de la République, en novembre 2017, concernant la suppression de la TH après le dégrèvement de cette dernière pour 80% des ménages les plus modestes. La LFI instaure quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80% des ménages est pleinement mis en œuvre :*
 - * *La base de TH est revalorisée de 0,9% alors que le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20% des ménages restant soumis au paiement de la TH.*
 - * *Le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20% des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.*
 - *Le calendrier de la suppression de la TH sur les résidences principales :*
 - * *De 2018 à 2020 : dégrèvement progressif pour 80% des ménages : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.*
 - * *De 2021 à 2022 : exonération progressive pour les ménages restant : 30% en 2021 et 65% en 2022.*
 - * *2023 : suppression de la TH, mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.*
 - *Le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants. On parlera alors d'une « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) » et de la « taxe sur les locaux vacants (TLV) ».*
 - *La réforme fiscale (hors ville de Paris) : Les communes et EPCI ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.*

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements sera transférée aux communes. Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020.

Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Un coefficient correcteur sera mis en place pour gérer ces déséquilibres.

La suppression de la TH nécessite une adaptation des règles de lien entre les taux d'impositions directes local du bloc communal puisqu'elle servait jusqu'alors d'imposition pivot.

- *La TFPB Le foncier bâti remplacera la taxe d'habitation pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.
Ainsi, le taux de taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) ne pourra augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB.
Les impositions directes locales seront soumises aux taux plafonds définis tous les ans.*
- *En raison de la suppression de la TH, la contribution à l'audiovisuel public sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.*

LE BILAN ET L'ANALYSE COMPTABLE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019

I. Le résultat de clôture de l'exercice 2019 et l'état des restes à réaliser

Les orientations du budget 2020 doivent tenir compte du Compte Administratif de l'exercice 2019, qui dégage un résultat de clôture qui s'analyse comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part 2018 affectée INV	Exécution 2019 en dépenses	Exécution 2019 en recettes	Résultat cumulé de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019 après intégration des résultats 2018
INV	- 827 303,21	/	9 287 602,73	9 318 072,73	30 470,00	-796 833,21
FCT	1 774 127,80	1 774 127,80	18 520 951,38	20 892 186,95	2 371 235,57	2 371 235,57
Total	946 824,59	1 774 127,80	27 808 554,11	30 210 259,68	2 401 705,57	1 574 402,36

**à titre indicatif, sous réserve d'adoption définitive des CG et CA 2019*

Pour la section d'investissement, ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, comme suit :

- ✓ Les restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 1 087 829,81 €
- ✓ Les restes à réaliser en recettes pour un montant de : 659 669,23 €

- En dépenses, les crédits de reports inscrits au budget 2020 concernent les chapitres suivants :
 - Chapitre 20 : 123 905,72 €
 - Chapitre 21 : 963 924,09 €

- En recettes, sont également à reporter au budget 2020 les chapitres suivants :
 - Chapitre 13 : 659 669,23 €

II. L'affectation du résultat d'exécution 2019

Compte tenu du résultat d'exécution 2019 de la section d'investissement, hors restes à réaliser, laquelle présente un déficit de 796 833,21 € après reprise du déficit de 2018, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement produit en 2019, en totalité à la section d'investissement. Cette affectation permettra de compléter les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

III. Le bilan des grands projets réalisés au cours de l'année 2019

Au cours de l'année 2019, de nombreux travaux ont été réalisés sur la voirie et dans les bâtiments communaux, notamment dans les différentes écoles :

- **Travaux dans les écoles : 4 094 649 €**
 - ✚ Extension école de la Sablière : 2 280 113 €
 - ✚ Ecole de l'Ormeteau, dont restructuration du dortoir et portillon : 102 228 €
 - ✚ Ecole du Clos Renault, dont menuiseries extérieures et WC : 9 814 €
 - ✚ Ecole de la Verville : extension de locaux périscolaires : 842 646 €
 - ✚ Ecole des Myrtilles : extension de locaux périscolaires : 859 848 €

- **Travaux dans les autres secteurs : 1 374 588 €**
 - ✚ Restauration des bâtiments des Orangeries : 1 102 961 €
 - ✚ Buffet d'eau des Orangeries : 132 090 €
 - ✚ Remise en état de l'abreuvoir au parc de Villeroy : 29 905 €
 - ✚ Eglise et presbytère, dont plancher : 42 771 €
 - ✚ Création d'un skate park : 66 861 €

- **Travaux sur la voirie communale et éclairage public : 947 368 €**
 - ✚ Création d'un arrêt de bus groupe scolaire des Myrtilles : 22 837 €
 - ✚ Aménagements de sécurité avenue de Neufville : 13 974 €
 - ✚ Réfection des trottoirs Rue du Petit Mennecy : 25 006 €
 - ✚ Création d'un trottoir et aménagement de la chaussée de l'allée centrale du parc de Villeroy : 355 514 €
 - ✚ Aménagements divers sur la zone du Rousset : 58 924 €
 - ✚ Création de 2 passages piétons bld Verville / avenue de Neufville et trottoirs d'accès bus : 13 969 €
 - ✚ Aménagement parking et trottoirs rue de la Sablière : 53 425 €
 - ✚ Raccordement PMR à l'école de l'Ormeteau : 14 423 €
 - ✚ Autres travaux divers sur voirie : 83 159 €
 - ✚ Travaux sur réseaux électriques et téléphoniques : 88 258 €
 - ✚ Extension vidéoprotection (AMO + travaux) 15 caméras : 115 694 €
 - ✚ Travaux et achats liés à la sécurité (hors vidéoprotection) : extincteurs, barrières de sécurité, blocs de secours : 102 185 €

- **Divers : 2 482 016 €**
 - ✚ Acquisition propriété 3 rue du Général Leclerc : 143 429 €
 - ✚ Achats de matériels informatiques et licences informatiques pour les écoles et les services communaux : 103 089 €
 - ✚ Achats de mobiliers, matériels (hors informatique), matériels et outillage et matériel de transport pour les écoles et les services communaux : 369 203 €
 - ✚ Remboursements d'emprunts : 1 252 275 €
 - ✚ PPP : 614 020 €

IV. L'état de la dette au 1er janvier 2020 :

Au titre de l'année 2019, la Commune a contracté un emprunt de 3 700 000 €.

L'encours de la dette de la commune est réparti sur 11 prêts, dont la durée de vie résiduelle est de 12 ans et 4 mois.

La répartition de la dette, soit 16 683 572,33 € au 1/01/2020 est la suivante :

- 15 700 239,04 €, soit 94,11 % en taux fixe,
- 983 333,29 €, soit 5,89 % en taux variable indexé sur le livret A.

PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2039

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts
2020	16 683 572,33 €	1 395 319,59 €	401 385,92 €
2021	15 288 252,74 €	1 418 106,39 €	349 491,07 €
2022	13 870 146,35 €	1 441 663,02 €	311 746,91 €
2023	12 428 483,33 €	1 466 017,77 €	273 159,85 €
2024	10 962 465,56 €	1 364 534,13 €	235 685,29 €
2025	9 597 931,43 €	1 390 575,53 €	200 581,28 €
2026	8 207 355,90 €	1 417 507,51 €	164 535,01 €
2027	6 789 848,39 €	1 415 363,57 €	127 587,59 €
2028	5 374 484,82 €	1 347 510,58 €	90 550,19 €
2029	4 026 974,24 €	1 127 047,84 €	57 765,83 €
2030	2 899 926,40 €	879 685,14 €	34 042,61 €
2031	2 020 241,26 €	360 241,63 €	22 620,72 €
2032	1 659 999,63 €	321 666,49 €	18 303,38 €
2033	1 338 333,14 €	228 333,14 €	14 686,63 €
2034	1 110 000,00 €	185 000,00 €	12 279,38 €
2035	925 000,00 €	185 000,00 €	10 096,38 €
2036	740 000,00 €	185 000,00 €	7 913,38 €
2037	555 000,00 €	185 000,00 €	5 730,38 €
2038	370 000,00 €	185 000,00 €	3 547,38 €
2039	185 000,00 €	185 000,00 €	1 364,38 €

LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

SECTION INVESTISSEMENT

Ce budget doit assurer en priorité le remboursement de notre annuité d'emprunts, reprendre en compte les travaux et acquisitions en cours et inscrire les dépenses nouvelles destinées à l'amélioration et à la conservation du patrimoine communal.

De plus, en raison de la pandémie de coronavirus et des mesures de confinement, certains travaux ont été décalés. La commune a également fait l'acquisition d'une cabine de téléconsultation mise à disposition des menneçois et de caméras thermiques.

LES DEPENSES

Les dépenses totales de la section d'investissement seront de plus ou moins 11,17 M€.

Hors restes à réaliser et opérations d'ordre, les dépenses réelles nouvelles seront d'environ 8,911 M€.

Les principaux projets de l'année 2020 :

- Les travaux envisagés les plus importants :
 - Secteur scolaire : 99 K€
 - Ormeteau : transformation d'un local en accueil périscolaire et installation d'un vidéophone : 50K€
 - Ecole maternelle Myrtilles : menuiseries extérieures : 20K€
 - Travaux de sécurisation et d'accessibilité : 17K€
 - Travaux dans diverses écoles : 12K€
 - Secteur sportif : 1,405 M€ soit 15,77% des dépenses nouvelles
 - Rénovation des vestiaires et création d'une allée en enrobé pour PMR au stade Rideau : 529 K€
 - Rénovation thermique et acoustique et éclairage du gymnase Guitton : 716K€
 - Restauration de la toile du gymnase Violette : 4 K€
 - Construction de deux courts de tennis couverts : 137 K€
 - Réfection terrain d'entraînement au stade JJ Robert : 7,7 K€
 - Divers : 12 K€
 - Voirie : 2,251 M€ soit 25,26% des dépenses nouvelles
 - Requalification avenue Darblay : 1,642 M€
 - Réfection trottoirs et trottoirs PMR rue du Bois Chapet : 120 K€
 - Deux abris bus rue du Rousset : 33 K€
 - Extension du skate-park avec création d'un halfpipe : 63 K€
 - Parking de la Sablière : 60 K€
 - Aménagement de la dalle des abris bus de la Closerie : 10 K€
 - Eclairage public : 38 K€
 - Extension réseaux ERDF : 66 K€
 - Travaux et aménagements divers : 219 K€

- Sécurité : 211 K€
 - 135 K€ destinés à la poursuite de l'extension du système de vidéoprotection (17 caméras en 2020)
 - 45 K€ pour les travaux de rapatriement des images des caméras et le remplacement de caméras défectueuses
 - 20 K€ pour des barrières de sécurité
 - 11 K€ pour l'équipement des agents de la Police municipale

- Autres dépenses prévues :
 - Aménagement de la grange pour la PM : 400 000 €
 - Surcharge foncière : 136 000 €
 - Etudes diverses 400 K€
 - Les acquisitions :

- Matériels, mobiliers et outillage pour les différents services et les écoles, dont une cabine de téléconsultation et trois caméras portatives : 473 K€,
- Matériels de transport : 77K€, dont un véhicule 9 places pour la maison des jeunes, un camion benne, un véhicule type Kangoo, une voiture essence et une électrique et un vélo électrique pour le service écologie urbaine.
- Logiciels, licences et matériels informatiques : 110 K€
- Achats de terrains : terrains Marais, Monard, Le Tohic et Saxel : 1,038 M€

- Divers :

- ✓ Déficit d'investissement de 2019 reporté : 797 K€

- Le remboursement du capital des emprunts : 2,055 M€



LES RECETTES

- Les principales recettes attendues, hors opérations d'ordre et hors restes à réaliser, de la section d'investissement :

- ✓ Financement de travaux dans le cadre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) :396 K€
- ✓ FCTVA estimé à 530 K€
- ✓ Taxe d'Aménagement = 130 K€
- ✓ Subventions et dotations : 1,939 M€ dont,
 - Etat : 399 K€ pour la requalification de l'avenue Darblay
 - 150 K€ pour la réhabilitation du gymnase Guitton au titre de la DETR 2020
 - 26K€ pour les travaux d'extension du cimetière de l'aqueduc et la reprise du mur du cimetière de la sablière au titre de la DETR 2016

 - Région : 60 K€ pour les vestiaires Rideau
 - 262 K€ pour la réhabilitation du gymnase Guitton
 - 8 K€ pour l'éclairage des gymnases Guitton et Nivot
 - 105 K€ pour les travaux de rénovation de la grange
 - 34 K€ au titre du fonds de propreté

4 K€ pour l'équipement des agents de la police municipale
44 K€ pour la vidéoprotection
124 K€ pour la requalification de l'avenue Darblay
30 K€ pour l'halfpipe
20 K€ pour l'achat de la cabine de téléconsultation

- Département : 200 K€ pour les travaux de rénovation de la grange
73 K€ pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable avenue Darblay

✓ Vente de l'ancien bâtiment de la Trésorerie : 250 K€

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré :

- Par l'autofinancement dégagé (excédent global de clôture 2019 constaté au CA et excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement 2020) dont le montant atteint 2,27 M€
- Et par un emprunt qui s'établira à hauteur maximum de 3,3 M€



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la section de fonctionnement devrait atteindre 20,172 M€. Le réalisé 2019 est de 20,89 M€ en recettes et de 18,52 M€ en dépenses.

Comme les années précédentes, ce budget subit le désengagement de l'Etat en matière de dotations. A ce titre, la commune est impactée par la disparition de la DSU (90 K€ en 2018, 60 K€ en 2019).

Pour ce qui est de la DGF, la réduction se poursuit. En effet, la commune a perçu 795 K€ en 2018, 754 K€ en 2019 et 720 K€ sont prévus pour 2020.

Notre objectif est de maîtriser l'évolution du budget et d'assurer son équilibre malgré la prise en charge de dépenses liées au Covid-19, les désengagements de l'Etat en matière de dotations et les incertitudes liées aux effets des réformes fiscales en cours.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles, hors opérations d'ordre entre sections :

Chapitre 011 : charges à caractère général 4,874 M€.

Les crédits inscrits au chapitre 011 concernent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, de la voirie, des écoles et des bâtiments communaux. Leur montant est estimé à 4,874 M€, soit une augmentation d'environ 1,17% sur le réalisé 2019.

Par ailleurs, ce chapitre prend en compte les évolutions à la hausse ou à la baisse des différents postes de dépenses, qu'elles soient dues à l'action municipale ou aux augmentations tarifaires.

Chapitre 012 : charges de personnel 11,524 M€

Ce chapitre est le principal poste de dépenses de fonctionnement des collectivités publiques. Il intègre la rémunération des agents ainsi que les dépenses liées dont l'assurance du personnel, la médecine du travail, les œuvres sociales...

En 2019, ce chapitre représentait 61,28% des dépenses globales de fonctionnement.

Les effectifs :

La commune comptabilise 357 agents au 31 décembre 2019, soit une légère augmentation par rapport l'année N-1. La prévision pour 2020 étant, autant que possible, de maintenir cet effectif.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs (postes pourvus)	350	376	375	384	340	357
% évolution des effectifs	-1.68%	7.42%	-0.02%	2.4%	-11,46%	4,76%

Les effectifs par catégorie :

	EFFECTIF TOTAL	EFFECTIF %	Moyennes Nationales 2017
CAT A	20	6%	10%
CAT B	48	13%	14%
CAT C	289	81%	76%
	357		

La répartition hommes / femmes :

La commune compte 67% de femmes dans ses effectifs lorsque la moyenne de la Fonction Publique Territoriale est à 61% (chiffre de 2017 issu du rapport du ministère de l'action et des comptes publics).

FEMMES	HOMMES
239	118
67%	33%

La répartition hommes / femmes par catégorie et par statut :

	TITULAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CAT A	5	11	1	3
CAT B	10	18	10	10
CAT C	67	150	25	47
	82	179	36	60
	261		96	
	73,30%		26,70%	

Evolution budgétaire du chapitre 012 :

Le budget de la masse salariale 2020 demeure dans un niveau de dépenses maintenu au regard des dépenses des années précédentes.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP Prévisionnel 2020
012 (Réalisé)	11 176 950	11 279 936	11 657 344	11 296 661	10 934 933	11 350 330	11 524 027
% évolution	3.35%	0.92%	2.79%	-3.09%	-3.20%	3,57%	1.53%

Focus sur la rémunération des agents municipaux en 2019 :

Rémunération titulaires

Traitement indiciaire	5 020 997
NBI - SFT - IR	281 339
Régime indemnitaire (dont PFA)	967 593
	<hr/>
	6 269 929

Rémunération contractuels 1 348 860

Emploi d'insertion 121 465

Rémunération apprentis 34 039

Sous total / rémunération	7 774 293
----------------------------------	------------------

Allocation chômage 85 282

Autres frais 365 361

Médecine professionnelle, CNAS, remboursement transport, assurance du personnel

Charges patronales 2 849 721

Autres cotisations obligatoires 275 673

TOTAL 012	11 350 330
------------------	-------------------

Pour 2020, le budget prévisionnel est arrêté à 11.5 M€ contre 11.3 M€ en 2019 soit une légère augmentation de 1.53%. Les dépenses de personnel sont restreintes et mesurées dès lors que l'on sait que le GVT (Glissement Vieillessement Technicité) représente généralement à lui seul en moyenne 1.5% à 2% d'augmentation annuelle selon les communes.

Le Glissement Vieillessement Technicité, pour rappel, est l'augmentation annuelle de la masse salariale indépendamment des augmentations générales ou catégorielles de salaires, du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou du vieillissement des personnels en place. Ces augmentations sont la conséquence des garanties de carrière dans la fonction publique et découlent du statut.

Le budget de la masse salariale est marqué cette année par le versement d'une prime dans le cadre du COVID-19 au titre de la valorisation du surcroît de travail et de l'investissement des agents, particulièrement mobilisés sur cette période de crise sanitaire. Elle impacte le budget à hauteur de 100 000 euros charges comprises.

Pour autant, les ressources continuent à être optimisées en interne et notamment suite aux départs en retraite. Le recours aux contrats aidés est maintenu dès lors qu'une personne recrutée remplit les conditions

pour en être bénéficiaire. Au-delà d'accompagner les personnes vers le retour à l'emploi, ce dispositif permet aussi d'optimiser les recettes de fonctionnement.

Concernant les avantages en nature, les agents qui en bénéficient sont :

- *5 gardiens possédant un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation avec réalisation d'astreintes ;*
- *Les agents en charge de la surveillance du repas des enfants (personnel du pôle restauration municipale et animateurs) qui bénéficient du repas fourni par le fournisseur de repas pour la restauration municipale (ELIOR) assujettis à l'avantage en nature. Il est à noter que les ATSEM, personnel de crèche et animateurs (les mercredis et vacances scolaires uniquement) bénéficient de la gratuité totale du repas en raison de projets pédagogiques dédiés.*

Enfin, le temps de travail est organisé sur la base de 1 607 heures comme l'impose la réglementation soit de façon hebdomadaire, mensuelle ou annuelle selon les nécessités de chacun des services de la commune.

Chapitre 014 : atténuations de produits 301 K€

Sur ce chapitre, le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) reste stable (277 K€).

De plus, la commune doit verser 24 K€ au titre de la loi SRU. Il manque 86 logements locatifs sociaux pour atteindre le quota exigé, soit 1 534.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Le montant des charges prévisionnelles pour l'exercice 2020 est de 673 K€, soit une augmentation de 3,43 % par rapport au réalisé 2019.

Cette augmentation est due notamment au fait qu'aucun Elu n'a suivi de formation en 2019 alors que les inscriptions budgétaires sont obligatoires pour ce type de dépenses.

De plus, il convient de prendre en compte l'augmentation de la participation, à verser au Siarce, pour le financement de l'assainissement collectif.

Chapitre 66 : charges financières

Ce chapitre concerne essentiellement les intérêts de dettes. Il représente environ 869 K€, pour un réalisé de 903 K€ en 2019, soit une réduction de 3,69%.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Le montant des dépenses liées à ce chapitre représente environ 84 K€ pour un réalisé de 23 K€ en 2019.

Le BP 2020 prévoit les aides apportées aux Menneçois pour la lutte contre les frelons asiatiques, l'achat de vélos à assistance électrique.

De plus, la commune se voit dans l'obligation de rembourser certaines sorties ou spectacles qui ont été annulés en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (au minimum 50 K€).

Chapitre 68 : dotations aux provisions semi-budgétaires

Ce chapitre est destiné à l'inscription de provisions en cas de non-paiement par les redevables et ce, malgré les poursuites engagées par le Trésor public pour collecter les fonds.

LES RECETTES

Les recettes attendues hors opérations d'ordre entre sections :

Chapitre 013 : atténuations de charges (RH)

- ✓ 179 K€ de recettes prévisionnelles versées par l'assurance du personnel notamment dans le cadre des congés pour maladie et maternité et les remboursements de charges diverses.

Chapitre 70 : produits des services

Environ 1,56 M€ de recettes prévisionnelles sont inscrites au BP 2020. Ce montant est inférieur aux sommes perçues en 2019.

En effet, le confinement lié à l'épidémie de Covid-19 a conduit à la fermeture des services à la population. La participation des familles et autres usagers, aux divers activités et services proposés par la ville, notamment les crèches, la médiathèque, les centres de loisirs, le conservatoire, la restauration scolaire en est donc impactée.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Environ 16 M€ de recettes prévisionnelles pour l'année 2020

Il s'agit du principal poste de ressources qui inclut les impôts directs locaux

Les principales recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- ↳ Environ 12,41 M€ pour les contributions directes prévisionnelles prenant en compte l'augmentation des bases
- ↳ 2,2 M€ de compensation versée par la CCVE
- ↳ 65 K€ au titre de la dotation de solidarité communautaire
- ↳ 700 K€ de taxe additionnelle aux droits de mutation
- ↳ Environ 346 K€ de taxes sur les pylônes et l'électricité
- ↳ 192 K€ au titre du FNGIR

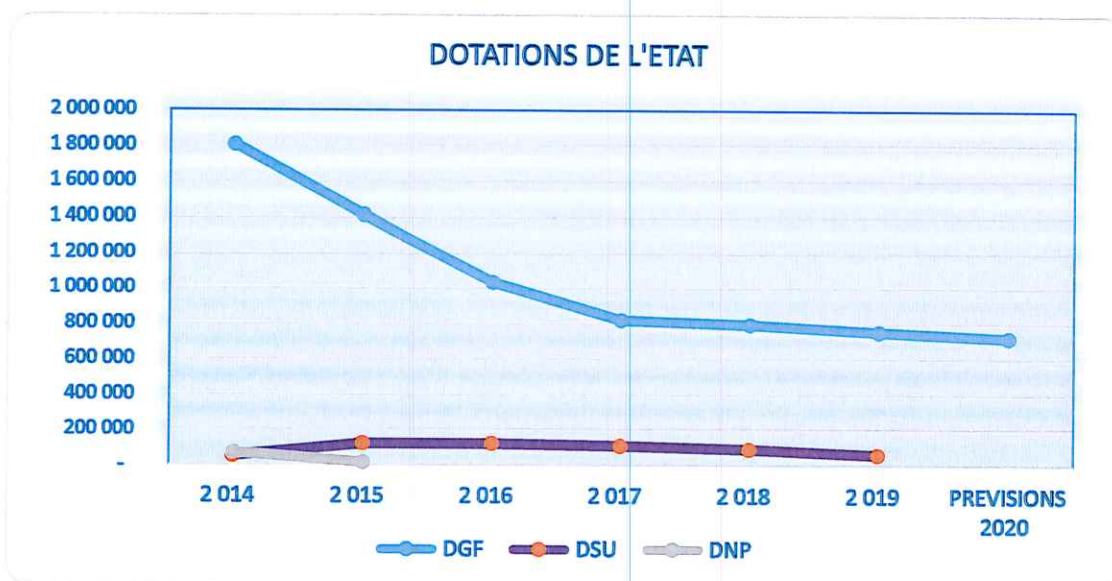
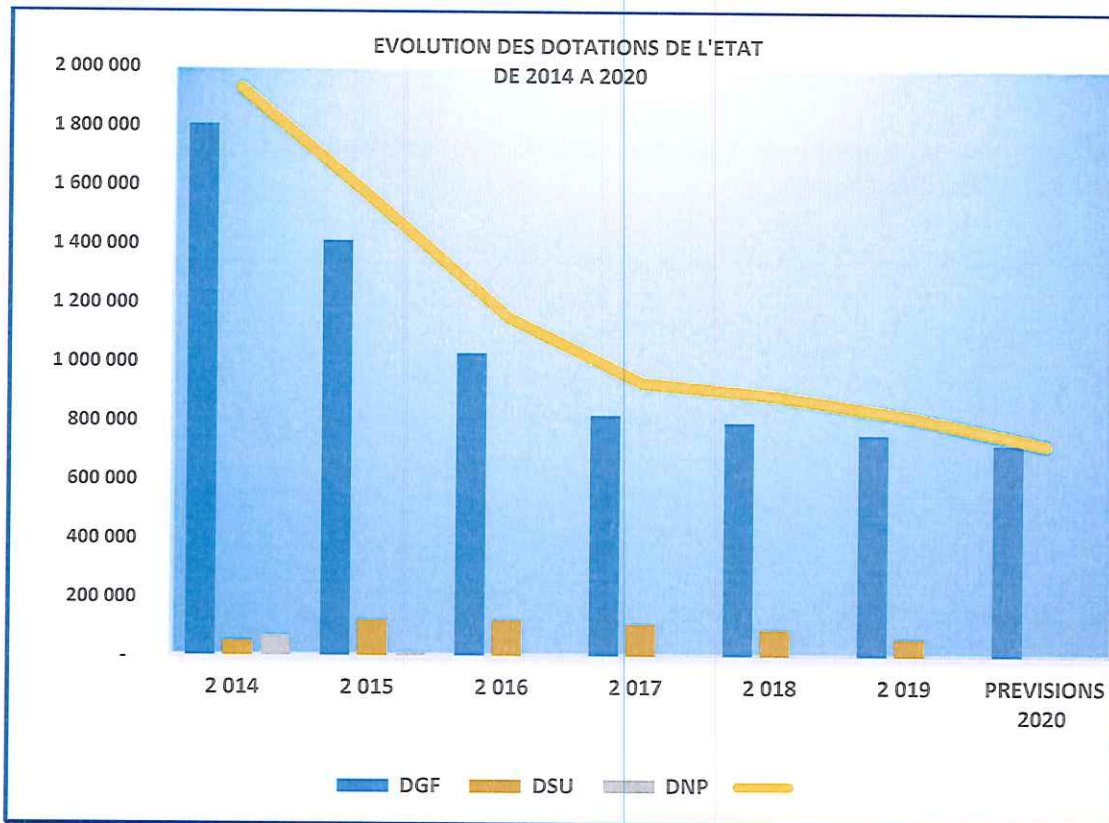
Chapitre 74 : dotations et subventions

Environ 2,165 M€ de recettes prévisionnelles, soit une diminution de quasiment 6,55 % par rapport au réalisé 2019. Ces recettes proviennent principalement des dotations de l'Etat et des subventions de fonctionnement versées par la CAF et le Département pour les différentes structures enfance/jeunesse :

- ↳ Dotations de l'Etat :
 - DGF : 721 K€
- ↳ 1,037 M€ de subventions de fonctionnement CAF et France AGRIMER (955 K€ en 2019, 997 K€ en 2018 et 1 062 K€ en 2017)
- ↳ 263 K€ sur compensations TP/TH/TFB/CET (268 K€ en 2018 et 260 k€ en 2019)

DOTATIONS	2 014	2 015	2 016	2 017	2018	2 019	PREVISIONS 2020
DGF	1 805 425	1 410 771	1 029 858	819 751	794 791	754 478	720 614

DSU	52 019	121 091	121 091	108 982	90 818	60 546	0
DNP	70 518	14 100					0
TOTAL	1 927 962	1 545 962	1 150 949	928 733	885 609	815 024	720 614



Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

- ✓ 92 K€ de budget prévisionnel, principalement en lien avec les redevances pour occupation de locaux municipaux, et notamment des structures sportives.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

- ✓ Sur ce chapitre, sont encaissées les recettes exceptionnelles, dont les remboursements de sinistres par les assureurs, les pénalités appliquées aux titulaires de marchés pour non-respect de leurs engagements. Ces recettes sont estimées à 85 K€.

Cette prospective devrait permettre de dégager un excédent de recettes de 1,12 M€ qui sera affecté au financement de nos investissements.

PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2021/2022 DE LA COLLECTIVITE

Le programme pluriannuel des investissements recense les différentes opérations prévues sur une période de deux ans :

- Projets que la Municipalité souhaite réaliser (la poursuite de l'aménagement de la grange rue de Milly en locaux administratifs et du déploiement de la vidéosurveillance, l'agrandissement du théâtre, les travaux d'extension du stade JJ Robert...),
- Investissements pour maintenir le patrimoine existant et équiper les services municipaux (informatiques, mobiliers, matériels roulants) avec des enveloppes annuelles globalement constantes.

Opérations 2021	Montant estimatif en € TTC	Recettes prévisionnelles (hors FCTVA)	Commentaires
Aménagement de la grange rue de Milly pour locaux administratifs (1 000 000 €)	600 000	200 000	Subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental (Montant total : 400 000 €)
Rénovation thermique et acoustique du gymnase Guitton (1 147 000 €)	547 000		
Requalification Avenue Darblay (1 932 000 €)	360 000	452 076	Subvention Contrat Ruralité (137 076 €) + CCVE 315 000 €
Projet d'aménagement d'une salle de danse - Villeroy (900 000 €)	500 000	124 113	DSIL (NON NOTIFIE)
Projet de réaménagement de l'espace Culturel JJR (3 390 000 €)	2 712 000	678 000	Contrat de ruralité via la CCVE (NON NOTIFIE)
Plan friches (Acquisition terrains)	190 000	100 000	Subvention région
Création d'un street work out	46 678	39 449	Subvention Région 19 449 € + PUP QUARTUS/SCCV Mennecy Ecoles 20 000 €
Création d'un city stade	44 777	18 657	Subvention Région Ile de France 18 657 €
Déploiement de la vidéoprotection 11 caméras	115 000	34 500	Subvention FIPD possible + Région Ile de France (34 500€ NON NOTIFIE)
Acquisition des Terrains JJ Robert	835 450		
Enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes ponctuelles et travaux de mise en accessibilité)	50 000		selon besoin
Enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins	20 000		selon besoin
Acquisitions diverses (mobiliers, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles	200 000		Selon besoin des services et des écoles
Matériels roulants et d'espaces verts	100 000		Selon besoin des services
Informatique et licences	80 000		Selon besoin des services
Travaux divers bâtiments scolaires	50 000		Selon demandes des écoles validées par la Municipalité
Travaux divers autres bâtiments	50 000		Selon demandes validées par la Municipalité
Divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux et vidéoprotection	120 000		Principalement maîtrises d'œuvre Aménagement La Grange + Extension théâtre + Extension caméras
TOTAL 2021	6 620 905	1 646 795	

Opérations 2022	Montant estimatif en € TTC	Recettes prévisionnelles (hors FCTVA)	Commentaires
Projet de réaménagement de l'espace Culturel JJR	678 000	169 500	Contrat de ruralité via la CCVE (NON NOTIFIE)
Agrandissement salle de danse	400 000	100 000	DSIL (NON NOTIFIE)
Déploiement de la vidéoprotection 11 caméras fin	115 000	34 500	Subvention FIPD possible + Région Ile de France (34 500€)
Plan Friche (travaux)	350 000	100 000	Subvention région
Enveloppe divers Voirie (aménagement de sécurité, travaux liés à des demandes ponctuelles et travaux de mise en accessibilité)	50 000		selon besoin
Enveloppe divers Eclairage public selon demande et besoins	20 000		selon besoin
Acquisitions diverses (meubles, électroménagers, appareils divers) pour services municipaux et écoles	200 000		Selon besoin des services et des écoles
Matériels roulants et d'espaces verts	100 000		Selon besoin des services
Informatique et licences	80 000		Selon besoin des services
Travaux divers bâtiments scolaires	50 000		Selon demandes des écoles validées par la Municipalité
Travaux divers autres bâtiments	50 000		Selon demandes validées par la Municipalité
Divers frais d'études en lien avec les projets de constructions des bâtiments municipaux et vidéoprotection	120 000		Principalement maîtrises d'œuvre Extension théâtre + Extension caméras
TOTAL 2022	2 213 000	404 000	